INSERTION

LE LOGEMENT ACCOMPAGNE (PF, FJT)

Pensions de famille : Les chiffres 2019

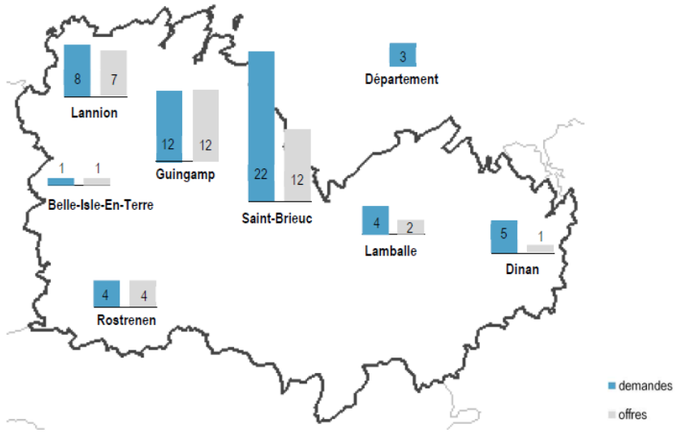

***Lecture** : En 2019, à Lannion, le SIAO a recensé 8 demandes pour 7 offres.*

Les demandes en pensions de famille représentent **6,8% des demandes transmises au SIAO.**

La tension sur ce dispositif s'établit à 1,5 demandes pour une offre en 2019, en diminution par rapport à 2018 (2,8) et 2017 (3).

29 semaines d'attente avant une attribution en pension de famille.
Ce délai est en légère augmentation par rapport à 2018 (+ 1 semaine).
Il s'élève à 34 semaines en Résidence Accueil et 28 semaines pour la Pension de Famille Ordinaire.

Foyers de Jeunes Travailleurs : Les chiffres 2019

39 demandes en FJT ont été recensées en 2019 pour 16 offres, soit une tension de 1,8 demandes pour une offre. En moyenne, **les demandeurs ont attendu 4,3 semaines** (4,7 semaines en 2018).

L'interMédiation Locative (IML)

En 2019, des logements en intermédiation locative sont venus étoffer le périmètre SIAO. Captés dans le parc privé par l'AIVS 22, ces logements sont proposés aux ménages en liste d'attente SIAO et sortants d'hébergement. **14 ménages ont accédé à un logement dans le cadre de l'IML** (8 sur le territoire de Saint-Brieuc, 4 à Guingamp et 2 à Lannion).

PROFIL DES DEMANDEURS

- **870 ménages** composés de **1337 personnes**
- **68,5% de personnes isolées**
- **23,8% de familles monoparentales**
- **Près de 45% ont moins de 35 ans**
- **24 % des ménages déclarent ne pas avoir de ressources**
- **80% sont de nationalité française**
- **Le recours au SIAO est lié majoritairement à une rupture familiale/conjugale (plus de 1 ménage sur 3) ou à la perte de logement (12% des ménages)**
- **136 femmes victimes de violences conjugales (88 en 2018)**

ATTRIBUTION SIAO

- 83 % des offres sont attribuées sans délai c'est-à-dire à la CUA qui suit leur mise en disponibilité
- **85 % des admissions en structure d'hébergement ont eu lieu dans la ville correspondant au 1er choix du ménage** (78% en 2018)
- **En moyenne, 312 ménages en attente d'une attribution : CHRS** : 159 ménages, **ALT** : 91, **PS** : 21 , **PF** : 35, **FJT** : 6 .

PRÉFET DES CÔTES-D'ARMOR
Liberté
Égalité
Fraternité

Maison de l'Argoat
ASSOCIATION POUR L'INSERTION

Adalea
LA SOLIDARITÉ EN ACTIONS

NOZDEIZ

Ville de Lannion
Ker Lannuon

Penthièvre ACTIONS

AMISEP

Rapport observatoire 2019 SIAO 22 disponible sur : http://adalea.fr/Service-Integre-de-l-Accueil-et-de.html

SIAO 22
Service Intégré
de l'Accueil & de l'Orientation
des Côtes d'Armor

OBSERVATOIRE SIAO 22
SYNTHESE 2019

Le Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO) a pour objectifs d'améliorer les modalités de prise en charge des personnes sans-abri ou mal logées et de permettre à toute personne dans le besoin d'accéder à un hébergement ou un logement accompagné, de bénéficier d'une évaluation de sa situation et d'une orientation vers une solution adaptée.

Dans le département des Côtes d'Armor, le SIAO 22 est :

- Piloté par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), sous l'autorité du Préfet,
- Géré par l'association ADALEA (opérateur SIAO 22),
- Organisé autour de coordinations territoriales (structures relais SIAO 22) associant les différentes structures qui gèrent des places d'hébergement et de logement accompagné sur le département.

Le SIAO 22 vise à :

- **Simplifier les démarches d'accès à un hébergement ou à un logement accompagné**: les personnes n'ont plus à solliciter chaque structure d'hébergement. Elles formulent une seule demande auprès du SIAO 22 qui se charge, de son côté, de faire le rapprochement avec les offres d'hébergement disponibles.
- **Traiter avec équité toutes les demandes** : chaque personne dispose du même traitement de sa demande quel que soit le lieu où elle la fera sur le département.
- **Coordonner les différents acteurs**, de la veille sociale jusqu'au logement, en facilitant la fluidité entre l'hébergement et l'accès au logement.
- Participer à la **constitution d'observatoires locaux** afin de mieux évaluer les besoins et les réponses apportées.

Méthodes de l'observatoire SIAO 22

Les statistiques de l'observatoire SIAO 22 portent sur les volets **urgence et insertion**.
Sur le volet insertion, les données concernent **les demandes d'hébergement des dispositifs ALT, CHRS, PS et de logement accompagné des dispositifs Pensions de Famille, Foyers de Jeunes Travailleurs et les logement en intermédiation locative** transmises à l'opérateur SIAO par les structures relais SIAO qui reçoivent les ménages en demande d'hébergement dans le cadre d'un entretien d'évaluation sociale. Les demandes sont centralisées par l'opérateur SIAO qui tient à jour une base de données départementales avec l'ensemble des demandes d'hébergement/logement accompagné. Tous les 15 jours, avant chaque **Commission Unique d'Attribution** (CUA), les structures d'hébergement transmettent les offres d'hébergement disponibles à l'opérateur qui positionne au maximum 8 ménages sur chaque offre. On entend ici par « offre d'hébergement » une disponibilité transmise au SIAO pour attribution en CUA. Pour les pensions de famille et les foyers jeunes travailleurs, ce sont des commissions territoriales qui étudient les demandes et procèdent à l'attribution des offres. Les données présentées sont extraites du **système d'information SI SIAO et d'un tableur Excel.**

ALT : Allocation Logement Temporaire
CHRS : Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
PS : Place de Stabilisation
FJT : Foyer de Jeunes Travailleurs
PF : Pension de Famille dont les Résidences Accueil **(RA)**
IML : InterMédiation Locative

Les structures relais

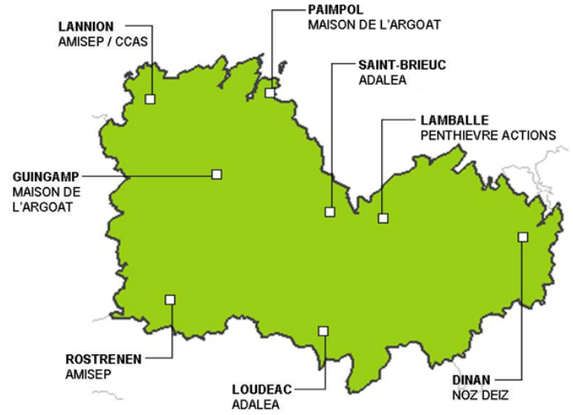

URGENCE

Une légère diminution du nombre de ménages sollicitant le SIAO urgence (- 4% par rapport à 2018)

1388 ménages (1414 en 2018)
composés de 1926 personnes

Une majorité de personnes seules :
80% de personnes isolées
13% de personnes en familles
2% de couples sans enfant
3% de mineurs isolés

Après une progression continue des femmes seules depuis 2015, elles diminuent de 10% par rapport à 2018 : 266 femmes ont fait appel au 115 en 2019 (19% des ménages.

Près de 60 % des ménages sont de nationalité française, 4% sont des ressortissants de l'Union Européenne et 33% sont extracommunautaires.

- **175 places d'hébergement**
- **12 253 appels traités**
- **320 tickets de transport distribués**

Rapport observatoire 2019 SIAO 22 disponible en cliquant sur : http://adalea.fr/Service-Integre-de-l-Accueil-et-de.html

URGENCE

6706 demandes :

- 5081 demandes d'hébergement (76%)
- 1625 demandes de prestation (24%)

Un volume de demandes d'hébergement qui augmente légèrement par rapport à 2018 (+7,5%)

Origine géographique des demandes d'hébergement : Les chiffres 2019

Répartition des demandes d'hébergement par territoire EPCI *(les % sont arrondis à l'unité la plus proche)*

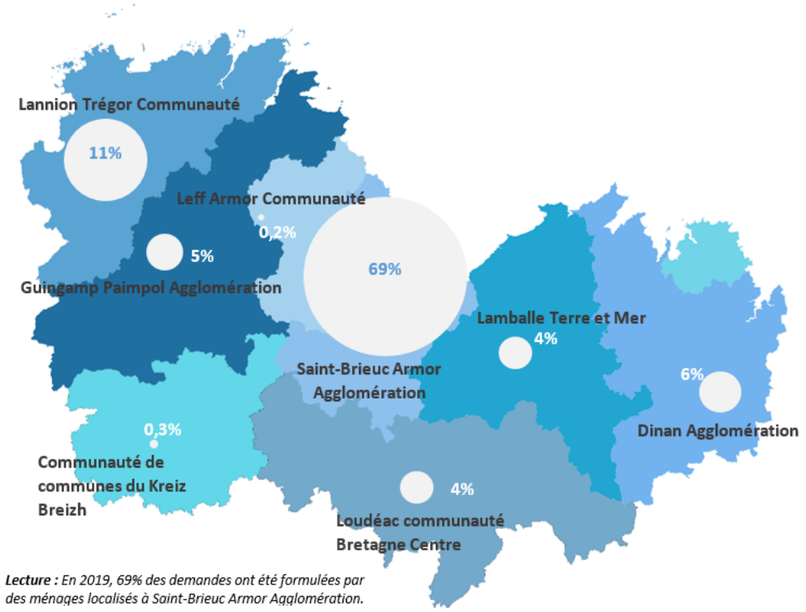

Lecture : *En 2019, 69% des demandes ont été formulées par des ménages localisés à Saint-Brieuc Armor Agglomération.*

- **69 % des demandes d'hébergement sont formulées de Saint-Brieuc Armor Agglomération.**
- **65% des demandes d'hébergement font l'objet d'une proposition d'hébergement (63% en 2018).**
- **50% aboutissent à une mise à l'abri (53% en 2018, 45% en 2017).**
- **L'absence de place disponible est** le **motif majoritaire** (9,4% des demandes d'hébergement) pour expliquer l'absence de mise à l'abri, suivi des refus de mise à l'abri liés **à la situation administrative du ménage** (8,4% des demandes d'hébergement). Enfin les motifs **« refus de la proposition » et « la personne ne s'est pas présentée à la structure d'hébergement»** représentent respectivement 7,9% et 4,8% et des demandes d'hébergement). Les refus sont majoritairement liés **à l'éloignement géographique de la structure d'hébergement proposée.**

Les réponses d'hébergement

Répartition de mises à l'abri par territoire

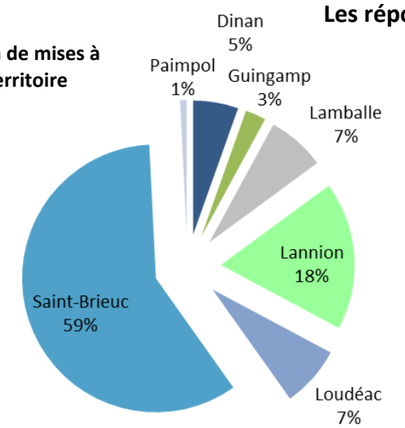

Lecture *: En 2019, 7% des mises à l'abri sont réalisées à Lamballe.*

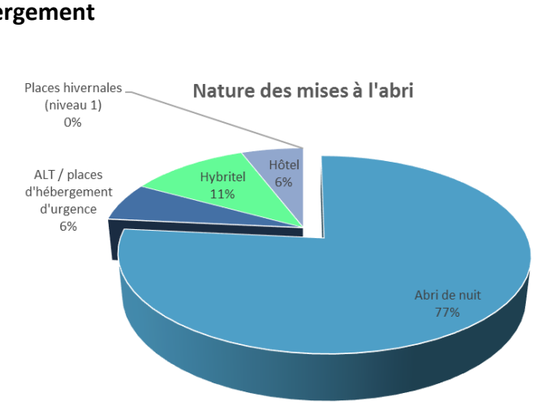

Lecture : *En 2019, 77% des mises à l'abri sont réalisées en abri de nuit*

Typologie des publics ayant fait appel au SIAO urgence

- 20,3% ont entre 18 et 24 ans
- Près de 48 % ont entre 25 et 44 ans
- 60,6% sont des hommes seuls et 19,2% des femmes seules
- 56% sont à la rue au moment de leur demande
- 106 femmes victimes de violences conjugales (107 en 2018)

INSERTION

L'HEBERGEMENT D'INSERTION (ALT, CHRS, PS)

782 demandes pour 175 offres

- 397 demandes de CHRS (52%)
- 347 demandes d'ALT (45%)
- 38 demandes de PS (3%)

Un volume de demandes d'hébergement en augmentation par rapport à 2018 : + 6,8% parallèlement à une baisse des offres de 19%.

Les chiffres 2019 par territoire

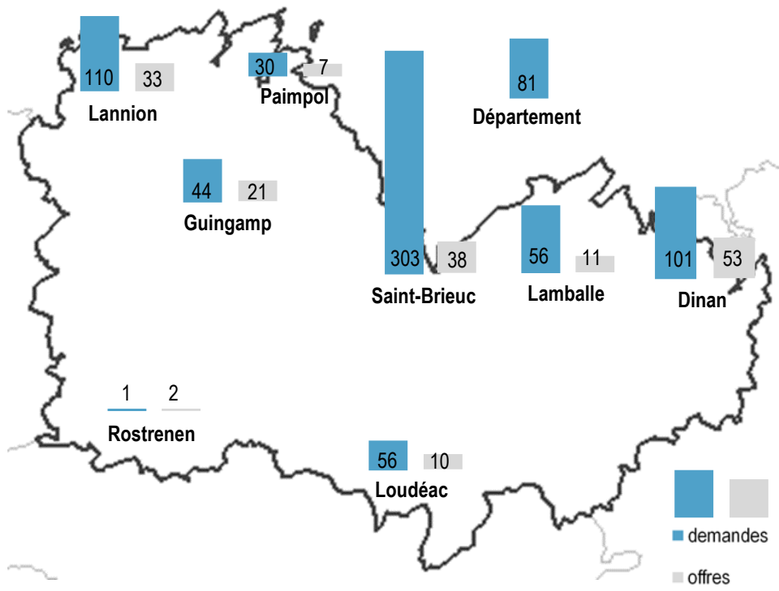

Lecture *: En 2019, à Paimpol, le SIAO a recensé 30 demandes d'hébergement pour 7 offres.*

Le ratio demandes/offres est en augmentation par rapport à 2018 :
(2018: 3,4 demandes pour 1 offre)

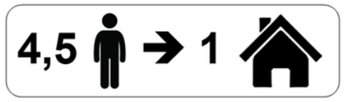

La tension entre la demande et l'offre est particulièrement importante sur les territoires de Saint-Brieuc (8), de Loudéac (5,6) et de Lamballe (3,5).

Choix des territoires

Les ménages peuvent choisir, par ordre de préférence, jusqu'à 3 villes dans lesquelles ils demandent un hébergement. Nous avons pris en considération ici leur premier choix de ville.

Les demandes départementales sont identifiées et recensées. 81 ménages se disent prêts à accepter une offre sur l'ensemble du département, soit près de 10 % des ménages demandeurs.

18 semaines d'attente en moyenne avant l'attribution d'un hébergement.
Les délais sont disparates entre les territoires, les dispositifs et la typologie d'hébergement.

Ce délai est en augmentation **de 8 semaines depuis 2012** (10 semaines). Cette hausse est majoritairement occasionnée par l'évolution du délai d'attente en CHRS qui passe de 11,8 semaines en 2012 à 28,3 semaines en 2019.

Globalement sur l'hébergement d'insertion, les délais d'attente moyens ont augmenté depuis 2012 :

ALT : + 2,8 semaines
CHRS : + 16,5 semaines
PS : + 23,7 semaines

Les délais d'attribution d'une place en CHRS pour une personne isolée sont les plus élevés avec un délai moyen de 41 semaines et des écarts importants allant de 36 semaines à Lannion à 54 semaines à Saint-Brieuc.

Zoom : Les propositions d'hébergement suite à la Commission Unique d'Attribution (CUA)

330 ménages ont fait l'objet d'une proposition d'hébergement en 2019, mais 177 propositions n'ont pas donné lieu à une admission dans une structure d'hébergement, dont 171 liés aux ménages :

- ◊ Pour 19,9%, le ménage a accédé à un logement (11,7% dans le parc public, 8,2% dans le parc privé)
- ◊ Pour 16,4%, le ménage n'est pas joignable
- ◊ Pour 10,5%, le ménage modifie son choix géographique. Très souvent, après un choix ouvert à l'ensemble du département, le ménage précise le territoire souhaité quand arrive la proposition
- ◊ Pour 8,2%, le ménage ne reprend pas contact avec la structure d'hébergement
- ◊ Pour 5,8%, le ménage n'est pas disponible au moment de la proposition (hospitalisation, incarcération, etc.)

Enfin, 6 propositions n'aboutissent pas suite à un refus d'accueil de la structure d'hébergement

Rapport observatoire 2019 SIAO 22 disponible sur : http://adalea.fr/Service-Integre-de-l-Accueil-et-de.html